



1-IDENTIFICATION		IDENTIFIANT UNIQUE :	URBA-SAT-2020-064
DIRECTION :	URBANISME		
SERVICE :	Aménagement du territoire		
DATE :	12 mai 2020		
OBJET :	Adoption du Règlement RV-2019-19-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages P106 Entraide humaine (banque alimentaire, ressourcerie ou autre) dans la zone M0132, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)		

2-ÉTAT DE LA SITUATION – CONTEXTE (Y a-t-il eu des décisions antérieures? Si oui, inscrire le numéro de résolution)
<p>Le Règlement RV-2019-19-85 modifiant le <i>Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement</i> vise à ajouter la classe d'usages P106 Entraide humaine (banque alimentaire, ressourcerie ou autre) dans la zone M0132, située du côté est de l'intersection de la rue de l'Orée et de la route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas (Annexe 1 : Plan de localisation).</p> <p>Le Second projet de ce règlement a été désigné par le conseil de la Ville, lors de sa séance du 14 avril 2020, à titre d'acte désigné comme prioritaire, par la résolution CV-2020-02-93, conformément à l'Arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 22 mars 2020. Conformément à cet arrêté, une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par avis public a été tenue du 21 avril 2020 au 5 mai 2020, par laquelle toute personne était invitée à transmettre ses commentaires par écrit sur ce Second projet de règlement à l'adresse de courriel mentionnée à cet avis public. À la fin de cette période de consultation écrite, nous souhaitons informer le conseil de la Ville qu'aucun commentaire n'a été reçu à ce sujet et qu'un rapport est déposé à cette fin (Annexe 3 : Rapport sur la consultation écrite).</p> <p>Le Projet de règlement RV-2019-19-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été adopté par la Ville le 9 décembre 2019 (<i>réf.</i> : CV-2019-09-05).</p>
2.1-ORIENTATION PROPOSÉE (Quelle est la décision souhaitée?)
Il est proposé d'adopter le Règlement RV-2019-19-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement afin de poursuivre son processus d'entrée en vigueur (Annexe 2 : Règlement RV-2019-19-85).

3-ANALYSE DES ALTERNATIVES (Avantages/inconvénients/impacts)
N/A

4-ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION
N/A

5-ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS DÉCISIONNEL (Justifier la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)
N/A

6-FINANCEMENT (Coûts/revenus/impacts budgétaires 2020-2021-2022)

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Description	Coûts/revenus	Impacts 2020	Impacts 2021	Impacts 2022
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Financement déjà autorisé par				
Budget de fonctionnement	Disponibilités budgétaires ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	Poste budgétaire :	
Règlement d'emprunt spécifique	RV-	Extra ctb :	Poste budgétaire :	
Règlement « Omnibus »	RV-	Extra ctb :	Résolution CE-	
Autre (spécifier)		Extra ctb :	Résolution CV-	
Numéro de projet PTI :		Projet subventionné ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	
Compensation requise ?	Oui <input type="checkbox"/> ou N/A <input type="checkbox"/>	Si projet subventionné, préciser le titre du programme et %		
Titre du programme :				%

6.1-FINANCEMENT – SECTION RÉSERVÉE AUX FINANCES (ne rien inscrire dans cette section)

MONTANT DES COÛTS ARRONDI :

INFORMATION PTI :

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée

Montant à financer

Source de financement proposée

Commentaires :

7-PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Champ de compétence	Position (en accord?)	Date (jj/mm/aa)
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	

Explication :

8-RECOMMANDATION (énoncé)




La Direction de l'urbanisme recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville :


- De prendre acte du rapport sur la consultation à l'égard du Second projet de règlement RV-2019-19-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement qui a été désigné comme prioritaire, conformément à l'Arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 22 mars 2020, tel qu'il est annexé (Annexe 3).
- D'adopter le Règlement RV-2019-19-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-02-73, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-064 (Annexe 2).

9-LISTE DES PIÈCES JOINTES

URBA-SAT-2020-064_Annexe 1 : Plan de localisation
 URBA-SAT-2020-064_Annexe 2 : Projet de règlement
 URBA-SAT-2020-064_Annexe 3 : Rapport sur la consultation écrite

10-APPROBATIONS/SIGNATURES

Préparé par (nom complet) :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Hugo Perreault-Demers, urbaniste	Conseiller en urbanisme	05/05/2020
Signature :	«signé»	
Nom du responsable d'activité budgétaire	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Yves Thériault, urbaniste	Chef du Service de l'aménagement du territoire	12-05-2020
Signature :		
Recommandé par :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Yves Thériault, urbaniste	Chef du Service de l'aménagement du territoire	12-05-2020
Signature :		
Nom du directeur/directrice :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Dominique Lord	Directeur	13-05-2020
Signature :		

SIGNATURE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	DATE (jj/mm/aa)
 Dominic Deslauriers, directeur général adjoint	14-05-2020

PLAN DE LOCALISATION





Conseil de la Ville

Règlement RV-2019-19-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone M0132

La grille des spécifications applicable à la zone M0132, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout de la classe d'usages P106 Entraide humaine (banque alimentaire, ressourcerie ou autre) et des spécifications afférentes à celle-ci, le tout tel qu'indiqué à l'annexe A du présent règlement.

Gilles Lehouillier, maire

Anne Bernier, assistante-greffière

Modifiée par:

RV-2019-19-85				

M0132

Usage principal						Terrain sayer d				Densité			Bâtiment principal						Implantation					
Usage autorisé	Nombre MIN de logement ou de chambre	Nombre MAX de logement ou de chambre	Nombre MAX de bâtiments en rangée	Sup. MIN de plancher (m ²)	Sup. MAX de plancher (m ²)	Largeur MIN (m)	Profond. MIN (m)	Sup. MIN (m ²)	Sup. MAX (m ²)	Densité nette MIN (log/ha)	Densité nette MAX (log/ha)	COS MIN (%)	Sup occup. au sol MIN (m ²)	Sup occup. au sol MAX (m ²)	Hauteur MIN étage	Hauteur MIN (m)	Hauteur MAX étage	Hauteur MAX (m)	Marge recul avant MIN (m)	Marge recul avant MAX (m)	Marge recul latérale MIN (m)	Marge recul latérale MIN (m)	Marge recul arrière MIN (m)	Marge recul arrière (%)
P106																	4	19	7,5		4	4	7,5	
Usage spécifiquement permis						Note terrain				Note densité			Note bâtiment						Note implantation					
Usage spécifiquement prohibé																								
Note usage																								
Note générale																								



URBA-SAT-2020-064 – Annexe 3

**RAPPORT SUR LA CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UN ACTE
DÉSIGNÉ COMME PRIORITAIRE**

**Second projet de règlement RV-2019-19-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23
sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages P106 Entraide humaine
(banque alimentaire, ressourcerie ou autre) dans la zone M0132, route Marie-
Victorin, secteur Saint-Nicolas)
(Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-064)**

Je, soussigné, Yves Thériault, urbaniste, chef du Service de l'aménagement du territoire, exerçant ma profession au 996, rue de la Concorde, Lévis, certifie qu'à la suite de la publication et l'affichage de l'avis public de consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, qui s'est déroulée du 21 avril au 5 mai 2020, en regard du Second projet de règlement RV-2019-19-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages P106 Entraide humaine (banque alimentaire, ressourcerie ou autre) dans la zone M0132, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas), aucun commentaire n'a été reçu à ce sujet à l'adresse de courriel mentionnée à cet avis public.

Le 12 mai 2020

Le chef du Service de l'aménagement du territoire,

Yves Thériault, urbaniste